



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 22 septembre 2022 à 20h00

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juin 2022
3. Nominations et démissions
4. Arrêté concernant la révision du Plan d'Aménagement Local (PAL)
5. Point de situation sur l'accueil parascolaire Croq'Chaux
6. Informations du Conseil communal
7. Informations de chacune des commissions.
8. Divers

Appel

Séverine ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil général. Il n'y a ni public, ni journaliste.

Sont présents en tant que membres du Conseil général : Emily Faivre, Sophie Farine-Brunner, Jérôme Galli, Romane Haldimann, Curdin Jeanneret, Nicole Künzi, Fabio Lebre, Adrien Leonelli, Manesh Robert-Nicoud et Natacha Tissot

Absent et excusé : Kewin Borel

Absent : Raphaël Maradan

Sont présents en tant que membres du Conseil communal: Sébastien Verbeck, Philippe Raval, Jean-François Choffet et Emilie Känel

Séverine Dick-Boucard, Mégane Verdon (PV)

Séverine passe directement la parole à Nicole pour les points suivants.

Procès-verbal de la séance du 8 juin 2022

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité. Nicole remercie Mégane pour son travail.

Nominations et démissions

Nicole ré accueilli Manesh qui est à nouveau parmi nous et le remercie pour son engagement.

Nicole profite de ce point et du retour de Manesh pour revoir la liste des membres par commissions.

Commission financière : Manesh réintègre la commission à la place de Nicole.

Commission d'urbanisme : Adrien prend le poste de rapporteur en remplacement d'Estelle.

Commission de naturalisation et d'agrégation : Romane prend le poste de Présidente en remplacement d'Estelle.

Commission école : Manesh prend la place vacante.

Intercommunal : Manesh réintègre la commission à la place d'Emily.

Nicole remercie tous les membres et passe au point suivant.

Arrêté concernant la révision du Plan d'Aménagement Local (PAL)

Nicole précise que tous les membres ont reçu le rapport détaillé avec la convocation ainsi que le complément par rapport aux chiffres. Nicole demande s'il y a des questions.

Adrien demande si la compensation pour les zones déclassées pourrait concerner le terrain de Chante-Joux si nous le faisons passer en zone d'utilité publique ? Jean-François répond que non. Les seules zones qui ont été déclassées sont les parcelles qui se trouvent en dessous des Gillottes qui appartiennent à la famille Jeanneret. Elles étaient prévues à la base pour des petites constructions. Il y a également une parcelle qui se trouve à Vers Lermite au bord de la route et qui est inconstructible. Avec ces parcelles nous couvrons les 3'000 mètres carrés de déclassement que l'Etat demandait. Jean-François précise qu'il a aussi été question de changer l'affectation du terrain de Chante-Joux en zone d'utilité publique. Après réflexion, la zone restera telle qu'elle est. Pour la simple et bonne raison que nous pourrions être amenés à devoir vendre le terrain, les nouveaux propriétaires ne pourraient rien y construire. Il s'agit également de la dernière zone constructible de la commune et cela sera figé pendant 15 ans.

Adrien revient sur les parcelles déclassées. Il demande si elles étaient en zone constructible et ont été déclassées en zone agricole. Le canton doit donc payer une compensation à la commune ? Jean-François répond que c'est les propriétaires privés qui touchent les compensations et non la commune.

Adrien ne comprend pas pourquoi il est question d'indemnisations dans notre rapport puisque nous ne sommes pas concernés. Séverine indique que lors de la suppression de zone à bâtir comme pour ces parcelles, elles passent en zones réservées par l'Etat. Ces zones réservées ont une latence de 2 ans afin que les propriétaires puissent négocier l'affectation avec l'Etat. Il a finalement été conclu avec les propriétaires que ces parcelles deviendraient des zones agricoles. Jean-François indique que les parcelles en zone constructible ne peuvent pas rester non construites indéfiniment. Il s'agit d'une loi fédérale.

Adrien indique que ces informations ne répondent pas vraiment à sa question. Séverine indique que le rapport a été fait en collaboration entre les trois communes. Il s'agit d'une introduction qui permet de cerner l'enjeu du PAL autant pour la commune que pour les propriétaires privés.

Adrien revient sur le terrain de Chante-Joux. Si on décide de le mettre en zone d'utilité publique, donc en zone non constructible, est-ce que le canton nous donnerait une compensation ? Jean-François indique que non. Les compensations concernent seulement le déclassement en zone agricole. Les terrains d'utilité publique restent des zones constructibles mais uniquement pour des infrastructures publiques.

Adrien reprend les dires de Jean-François sur le fait qu'il n'est pas prévu de faire passer le terrain de Chante-Joux en zone d'utilité publique pour garder du terrain constructible. Mais le bâtiment appartient à la commune. Est-ce qu'il est considéré comme public ou privé ? Jean-François indique qu'il est public mais comme il l'a dit précédemment il s'agit uniquement de se préserver en cas d'obligation de vente du terrain. Personne n'achètera du terrain en zone d'utilité publique puisque qu'un privé ne pourra rien y construire.

Emily demande si le terrain et le bâtiment de Chante-Joux sont qu'une seule parcelle ou s'il y en a deux ? Jean-François indique qu'il y a deux parcelles. Une qui comprend le bâtiment et la seconde, le terrain.

Manesh a lu le rapport mais n'a pas tout compris. Il demande en quoi consiste le PAL ? Jean-François indique que nous venons de finaliser le projet territoire qui définit les différentes zones. Il précise qu'il a les plans et qu'ils seront disponibles à la fin de la séance. Le projet territoire a été établi entre les trois communes. Il s'agit d'une vue d'ensemble touristique, industriel, etc. Le PAL est basé sur le projet territoire et sur la pré-étude pour établir le règlement communal qui fixera toutes ces zones. Cela est imposé par le canton sur la base d'une loi fédérale de 2013. Le PAL sera prochainement présenté à la commission d'urbanisme comme l'a été le projet territoire et ensuite au Conseil général et à la population avec possibilité de référendum.

Emily revient sur le montant de Fr. 60'000.00. Est-ce que ce montant sera réparti sur 2022, 2023 et 2024 ou est-ce qu'il est uniquement sur 2022 ? Séverine indique que c'est une enveloppe globale qui sera répartie selon l'avancement du projet et les factures que nous recevrons. Le PAL devra de toute manière être finalisé en février 2024. Le budget 2023 comprendra une partie des frais liés au PAL. Jean-François indique que nous avons été secondé par un bureau spécialisé pour effectuer les demandes d'offres. On nous a proposé 5 entreprises pour les demandes d'offres, seulement 2 ont répondu. Une analyse a été faite jeudi dernier et au vu de la différence le choix n'était pas difficile et une réserve de 20% a été prévue.

Jérôme indique que si on prend les chiffres du rapport et les Fr. 60'000.00 on a une différence de Fr. 9'250.00. Séverine indique que les provisions de financements qui ont été soumises au Conseil général pour 2023 et 2024

ont été faites sur la base de la pré-étude. Le bureau d'aménagement avait donné les différentes étapes avec les coûts minimaux et un maximaux et il avait été décidé de couper la poire en deux, d'où les Fr. 60'000.00.

Fabio demande pourquoi est-ce qu'on doit voter ce crédit maintenant si on l'a déjà accepté dans le budget 2022 ? Séverine indique que le Conseil général a accepté un budget et non un arrêté. L'arrêté donne le droit au Conseil communal d'aller de l'avant et de payer les factures.

Il n'y a plus de question. Nicole passe la parole à Séverine qui procède à la lecture de l'arrêté.

L'arrêté est accepté avec 7 voix et 2 abstentions.

Nous passons au point suivant.

Point de situation sur l'accueil parascolaire Croq'Chaux

Nicole passe la parole à Sébastien.

Sébastien nous informe que depuis l'annonce du Conseil communal de la fermeture au 31 décembre 2022 il y a eu plusieurs études de possibilités qui ont été menées par la commission école et également un énorme travail de la part de Myriam et Yveline. Séverine a également réalisé un budget à la suite de la décision prise avec les parents avant les vacances. C'est-à-dire laisser le Croq'Chaux ouvert 1 jour par semaine. Par rapport au budget présenté, le Conseil communal a finalement décidé que dès le 1^{er} janvier 2023, le Croq'Chaux resterait ouvert 1 jour par semaine jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022/2023. Ensuite, la structure fermera définitivement ses portes.

Lors de la dernière séance de la commission école avec Myriam et Yveline, il a été discuté de la mise en œuvre de cette nouvelle variante. La semaine dernière a eu lieu la rencontre avec les parents afin de les informer de cette nouvelle décision. Le jour qui restera ouvert sera le jeudi. A voir si ce sera uniquement avec Myriam toujours en tant que directrice ou avec Yveline avec une dérogation.

Nicole remercie Sébastien pour ces explications et demande s'il y a des questions.

Adrien demande si on doit toujours avoir une directrice au taux de 10% ? Sébastien indique que nous avons eu des contacts avec l'OSAE et ils ne sont pas clairs à ce sujet. Une fois ils nous disent que oui et ensuite finalement non, etc. Le dialogue est très compliqué. Myriam a finalement décidé de se rendre directement sur place à Neuchâtel pour essayer d'avoir une réponse claire et par écrit. Si nous pouvons avoir une dérogation, nous pourrions travailler uniquement avec Yveline qui sera payée à l'heure.

Adrien demande si Myriam participe également à l'accueil des enfants ou si son salaire de directrice sert uniquement de couverture légale ? Sébastien indique qu'à ce jour il s'agit juste d'une mention légale qui nous oblige à la payer à un pourcentage de 10%. A l'avenir, si nous pouvons avoir une dérogation, nous pourrions également faire des économies.

Romane demande combien d'enfants seront présents le jeudi ? Sébastien répond que nous pouvons avoir entre 10 et 12 enfants.

Romane demande si nous avons des restrictions en terme de nombre d'enfants par surveillant ? Sébastien indique qu'un surveillant diplômé peut gérer jusqu'à 15 enfants.

Adrien demande combien de famille n'ont aucune solution de garde pour les autres jours de fermeture ? Sébastien indique que c'est compliqué pour 2 familles.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point suivant.

Informations du Conseil communal

Nicole passe la parole à Sébastien.

Sébastien

200 ans de la commune

Jean-François nous informe qu'il s'est rendu avec Philippe à une séance à Neuchâtel réunissant les communes, l'Etat de Neuchâtel et le Groupe E sur les mesures qui seront prises prochainement afin de faire face à la crise énergétique. La procédure comprend 4 étapes, la première est la recommandation à la population, aux entreprises et aux communes en espérant que tout le monde joue le jeu. Si cela ne suffit pas, la deuxième étape comprend des obligations moyennement contraignantes pour la population. La troisième étape sera un peu plus compliquée, elle concerne les appareils électroniques. Pour finir, si les efforts à faire pour les 3 phases nous arriverons à des coupures de courant sur des périodes de la journée par secteur.

Il a été décidé de réduire le chauffage dans les établissements publics à une température de 20°C et de 17°C dans les salles de sports et les ateliers. L'éclairage public sera complètement éteint de minuit à 5h00. Philippe indique qu'il a une séance de CDC sécurité au mois d'octobre et il a été rajouté un point pour savoir qui prendra la responsabilité en cas d'accident à un passage pour piétons. Il a été demandé une diminution des chauffe-eaux à 60°C. La limitation de l'usage des installations qui demandent de l'énergie, comme les ascenseurs, escalators, chauffage d'appoint, luminaires, climatisations, etc. Optimisation du télétravail. Extinction des éclairages des commerces et enseignes. Sobriété au niveau des décorations de Noël. Réduction du chauffage dans les transports publics et réduction de la température de l'eau dans les piscines publiques.

Au niveau de la commune, des mesures seront prises. Le chauffage du collège et la climatisation ont déjà été réglés par Valérie. Il est demandé aux parents présents d'expliquer à leurs enfants l'importance de ne pas toucher aux vannes des radiateurs. A voir si le sapin de Noël sera maintenu.

Philippe indique que toutes les économies d'énergie faites maintenant ne seront pas à faire plus tard et nous n'arriverons peut-être pas à une coupure générale au mois de mars-avril 2023.

Jean-François nous informe que Viteos va venir présenter un dépliant explicatif avec le logo de notre commune. Ce dépliant sera distribué à la population.

Jean-François **Projet territoire**

Les séances de présentation ont eu lieu avec les commissions d'urbanismes des 3 communes. La présentation aux Conseil généraux des trois communes aura lieu le 26 septembre prochain et celle avec la population le 18 octobre.

Philippe **Vieux-Puits**

Philippe nous indique que lors de l'audience du tribunal aucune charge n'a été retenues contre nous. Le gérant devait s'acquitter des loyers et des charges de l'année en cours, Fr. 17'000.00 payable d'ici le 31.12.2022 et Fr. 15'000.00 payable par tranche de Fr. 1'000.00 dès le 1er janvier 2023. En cas de non-paiement d'une des mensualités, nous pouvons exiger le solde. Si aucun des versements n'est fait, on pourrait toucher les fonds propres qu'il avait mis de base dans la Sàrl, soit Fr. 20'000.00. Les loyers consignés ont été libérés. Les loyers de juillet, août et septembre n'ont toujours pas été payés. Le gérant compte sur la saison de la chasse pour diminuer ses arriérés. Une mise en demeure lui a été envoyée le 9 août. Le Conseil communal a décidé de résilier le bail au 31.10.2022. Nous sommes donc à la recherche d'un nouveau gérant. Nous avons déjà quelques visites prévues.

Philippe **Charges topographiques**

Philippe nous indique que c'est une part d'impôt fédéral versée aux cantons. L'Etat de Neuchâtel touche environ 20 millions qu'il devrait répartir entre les communes selon l'altitude. Les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle ont fait part de leur mécontentement dans les médias. L'Etat a engagé des experts afin de calculer une répartition plus juste. Selon l'expert, il n'y a pas de raisons que les communes neuchâteloises touchent de l'argent pour des charges topographiques. La commune de La Sagne a fait un courrier adressé au Conseil d'Etat en expliquant que la situation ne pouvait plus durer. Un accord doit encore être trouvé entre 600 et 800m d'altitude. Le Conseil d'Etat nous a proposé une séance et ensuite c'est rétracté en mentionnant que cette séance n'avait pas lieu d'être. L'ACN est actuellement en négociation avec le Conseil d'Etat. Les APS devraient être supprimées. Suppression du 1% sur la culture et le sport. Sur les 20 millions que touchent l'Etat seulement la moitié sera mis à la disposition des communes. Si le Conseil d'Etat met les pieds contre le mur par rapport à la répartition cela risque de refaire une guerre entre le haut et le bas du canton.

Philippe

Hypothèque collègue

Philippe nous informe que nous avons renouvelé l'hypothèque du collège auprès de la Banque Cantonale Neuchâteloise sur 3 ans. La Raiffeisen a refusé catégoriquement de nous faire un prêt et Postfinance ne voulait pas nous prêter la totalité.

Philippe

Trafic

Nous nous sommes approchés de nos communes voisines pour la fermeture des douanes pour certaines heures comme discuté lors du dernier CG. Les deux ne rentrent pas en matière. Cela sera discuté lors de la prochaine commission trafic. Un point a été rajouté à l'ordre du jour du prochain comité à Neuchâtel pour le trafic. Il s'agit du trafic transfrontalier.

Philippe

Police du feu

Philippe informe les membres de la commission que les documents pour les prochaines visites à faire sont à disposition au bureau.

Philippe

Décharge des Etages

Séance en septembre. Notre commune sera impactée par les nuisances sonores, tirs de mine et excavations de matériaux. Les transports vont augmenter. On pourra probablement demander des dédommagements pour les dérangements occasionnés.

Nicole demande s'il y a des questions.

Manesh demande plus de précisions concernant notre collaboration avec Viteos pour le CAD. Il a entendu dire que l'entreprise n'était plus au top et que les matériaux avaient du retard. Jean-François indique que c'est pareil pour toutes les entreprises. Nous ne pouvons pas nous permettre d'assumer une telle installation seuls.

La parole n'étant plus demandée nous passons au point suivant.

Informations de chacune des commissions

Commission de l'énergie : Une séance sera organisée prochainement.

Commission financière : Sophie nous indique qu'une séance a eu lieu la semaine dernière. Ils essayent de trouver des solutions de derniers recours, par exemple, en augmentant le prix des locations des salles.

Commission de naturalisation et d'agrégation : RAS

Commission de développement : Sophie indique qu'une association sera créée pour l'anniversaire de la commune. Les membres de la commission développement seront membres de cette association mais n'occuperont pas des postes clefs.

Commission école : Emily indique qu'ils sont en train de finaliser le dossier Croq'Chaux. Ils sont également en train de regarder la courbe de la fréquentation du collège pour les prochaines années afin de trouver une solution pour maintenir le collège ouvert.

Commission urbanisme : RAS. Pas eu de séance.

Commission paysage : RAS. Pas eu de séance.

Commission police du feu et salubrité publique : RAS. Pas eu de séance

Commission trafic : Adrien nous informe qu'ils essaient de trouver une solution pour limiter la quantité de véhicule et limiter la vitesse. Ils essaient de faire passer le centre du village à 30 km/h. Cette clause est dans le PAL. Ils ont eu beaucoup de demandes à ce sujet lors du sondage. Tous les risques sont réunis pour l'acceptation du passage à 30 km/h. Le dossier avance bien.

Commission temporaire règlement communaux : Séverine indique qu'ils ont finalisé le règlement communal au mois d'août. Le dossier a été envoyé au service des communes pour validation mais il ne faut pas être pressé.

Commission temporaire parcelle 848 : Adrien nous indique que le dossier suit son cours.

La parole n'étant plus demandée nous passons au point suivant.

Divers

Sébastien tient à remercier les deux commissions avec lesquelles ils travaillent et plus particulièrement la commission de développement qui fait un travail énorme pour l'anniversaire de la commune.

Nicole rappelle que le 26 septembre aura lieu à La Brévine la présentation du projet territoire. Cette séance est importante.

Il y a eu également un mail pour les cours samaritains. Ces derniers nous proposent 2 cours offerts. Le délai d'inscription est repoussé à la fin du mois. Adrien est intéressé, il nous donne des nouvelles au plus vite.

Nicole nous informe que nous avons reçu un rapport annuel de Latitude 21 sur les coopérations de développement neuchâteloises 2021.

Nicole rappelle qu'il y a toujours une place vacante au Conseil communal et une au Conseil général.

La prochaine séance est le 7 décembre à 20h00 pour la votation du budget, le renouvellement de la commission financière et du bureau du Conseil général.

La séance est levée à 21h36.

ADMINISTRATION COMMUNALE

La collaboratrice administrative
Mégane Verdon



AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La Présidente
Nicole Künzi



La Secrétaire
Romane Haldimann



